



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada

FAITS ET CHIFFRES

1999



Aperçu statistique des résidents
temporaires et revendicateurs
du statut de réfugié

Décembre 2000

Canada

Produit par Politique, planification et recherche stratégiques

Pour obtenir d'autres exemplaires de cet ouvrage, veuillez vous adresser à la :

Direction générale des communications
Citoyenneté et Immigration Canada
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 954-9019
Télec. : (613) 954-2221
Internet : <http://www.cic.gc.ca>



TABLE DES MATIÈRES

APERÇU STATISTIQUE DES RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ.....	1
APERÇU DES RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ	3
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS.....	7
ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	15
CAS HUMANITAIRES.....	23
CONCEPTS ET MESURES	35
QU'EST-CE QUE LE SYSTÈME DE DONNÉES FONDÉES SUR LES CLIENTS (SDFC)?	35
RAPPORTS SUR LES CLIENTS CONTRE RAPPORTS SUR LES DOCUMENTS	35
POPULATION DE RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ : DÉFINITION	35
CLASSEMENT SELON LE STATUT PRINCIPAL	36
<i>Travailleurs étrangers</i>	36
<i>Étudiants étrangers</i>	36
<i>Cas humanitaires</i>	36
<i>Autres</i>	37
MESURES STATISTIQUES	37
<i>Statistiques sur les entrées</i>	37
1. Méthode des premières entrées	37
2. Méthode des rentrées saisonnières	37
3. Calcul de l'ensemble des rentrées	38
<i>Statistiques sur l'effectif</i>	38

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ, SELON LE STATUT PRINCIPAL - ENTRÉES ANNUELLES, 1978 – 1999	4
FIGURE 2 : RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ, SELON LE STATUT PRINCIPAL, EFFECTIF AU 1 ^{ER} JUIN, 1978 – 1999.....	5
FIGURE 3 : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS, ENTRÉES ANNUELLES SELON LA MÉTHODE DE CALCUL, 1978 – 1999.....	8
FIGURE 4 : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS, SELON LES PRINCIPAUX PAYS D’ORIGINE, ENTRÉES ANNUELLES, 1997 – 1999.....	9
FIGURE 5 : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS DE SEXE MASCULIN, SELON LES PRINCIPAUX PAYS D’ORIGINE, ENTRÉES ANNUELLES, 1997 – 1999	10
FIGURE 6 : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS DE SEXE FÉMININ, SELON LES PRINCIPAUX PAYS D’ORIGINE, ENTRÉES ANNUELLES, 1997 – 1999	11
FIGURE 7 : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS, SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE, EFFECTIF AU 1 ^{ER} JUIN, 1997 – 1999....	12
FIGURE 8 : ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, SELON LES PRINCIPAUX PAYS D’ORIGINE, ENTRÉES ANNUELLES - PREMIÈRES ENTRÉES, 1997 – 1999	17
FIGURE 9 : ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DE SEXE MASCULIN, SELON LES PRINCIPAUX PAYS D’ORIGINE - ENTRÉES ANNUELLES - PREMIÈRES ENTRÉES, 1997 – 1999	18
FIGURE 10 : ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DE SEXE MASCULIN, SELON LES PRINCIPAUX PAYS D’ORIGINE - ENTRÉES ANNUELLES - PREMIÈRES ENTRÉES, 1997 – 1999	19
FIGURE 11 : ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE, EFFECTIF AU 1 ^{ER} JUIN, 1997 – 1999.....	20
FIGURE 12 : CAS HUMANITAIRES, SELON LES PRINCIPAUX PAYS D’ORIGINE, ENTRÉES ANNUELLES - PREMIÈRES ENTRÉES, 1997 – 1999	25
FIGURE 13 : CAS HUMANITAIRES (DE SEXE MASCULIN), SELON LES PRINCIPAUX PAYS D’ORIGINE, ENTRÉES ANNUELLES - PREMIÈRES ENTRÉES, 1997 – 1999	26
FIGURE 14 : CAS HUMANITAIRES (DE SEXE FÉMININ), SELON LES PRINCIPAUX PAYS D’ORIGINE, ENTRÉES ANNUELLES - PREMIÈRES ENTRÉES, 1997 – 1999.....	27
FIGURE 15 : CAS HUMANITAIRES, SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE, EFFECTIF AU 1 ^{ER} JUIN, 1997 – 1999.....	28
FIGURE 16 : REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES, SELON LES PRINCIPAUX PAYS D’ORIGINE, ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 1997 - 1999.....	31
FIGURE 17 : REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES, SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE, EFFECTIF AU 1 ^{ER} JUIN, 1997 – 1999.....	32

APERÇU STATISTIQUE DES RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET RENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ

Faits et chiffres 1999 : Aperçu statistique des résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié présente, dans une série de graphiques et de tableaux, des données démographiques sur la population de résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié du Canada.

Les tableaux ont été sélectionnés afin de fournir un sommaire rétrospectif général sur la taille et la composition de la population de résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié traités par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). De plus, cette publication présente et illustre des mesures statistiques ainsi que des concepts qui s'appliquent à cette population. Les futures versions du document renfermeront des statistiques plus détaillées qui tiendront compte du résultat des consultations menées auprès des intervenants de CIC, de ses partenaires externes et d'autres parties intéressées.

Les lecteurs habitués à consulter les statistiques sur les résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié constateront qu'elles n'y sont pas présentées comme à l'ordinaire. En effet, les statistiques ne portent pas sur le nombre de permis ou d'autorisations délivrés : l'unité de base retenue est le client plutôt que le document.

Cependant, même si nous envisageons les résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié du point de vue des « personnes », il y a bien d'autres façons de les aborder. Dans cette publication, nous avons choisi de considérer les résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié surtout sous l'angle de la principale raison qui motive leur présence au Canada. Nous avons ainsi défini, en fonction du « statut principal », quatre groupes. Ce sont : les travailleurs étrangers, les étudiants étrangers, les cas humanitaires, et les autres.

Les travailleurs étrangers se trouvent au Canada principalement pour travailler, mais ils peuvent être aussi en possession d'autres permis ou autorisations. Les étudiants étrangers sont au Canada principalement pour étudier, mais ils peuvent eux aussi être titulaires d'autres permis ou autorisations. Le groupe des considérations humanitaires se compose principalement de revendicateurs du statut de réfugié, mais il peut aussi comprendre certaines personnes autorisées, en raison d'autres « considérations spéciales », à demeurer au Canada pour des motifs humanitaires. Le dernier groupe, « autres », qui n'est pas profilé dans cette publication, englobe les personnes qui ne peuvent entrer dans aucune des autres catégories. Ces quatre groupes s'excluent mutuellement.

Il convient de signaler que les revendicateurs du statut de réfugié font partie du groupe des considérations humanitaires. Ce groupe comprend en outre les personnes qui n'ont pas présenté de demande du statut de réfugié, d'après les systèmes de données administratives, mais dont on sait qu'elles ont été traitées dans le cadre de programmes spéciaux conçus à l'intention des quasi-réfugiés. Il s'agit principalement, avant 1999, des personnes admises dans le cadre des programmes d'examen administratif ou d'élimination de l'arriéré et, en

1999, des réfugiés du Kosovo. Le groupe des considérations humanitaires englobe aussi un très petit nombre d'autres personnes autorisées à demeurer au Canada pour des motifs d'ordre humanitaire, mais qui n'ont jamais demandé le statut de réfugié. En 1997 et en 1998, le groupe des considérations humanitaires était composé à 99 % de revendicateurs du statut de réfugié. En 1999, ce pourcentage est descendu à 79 % du fait des 7000 réfugiés kosovars, qui ne sont pas considérés comme des revendicateurs du statut de réfugié.

On peut utiliser plusieurs variables pour décrire les résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié. Dans la présente publication, toutefois, nous n'avons retenu que le pays d'origine, le lieu de résidence au Canada et le sexe. Dans les prochaines versions, nous étudierons les résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié en fonction d'autres variables.

Tout comme on peut ranger les résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié dans diverses catégories, on peut aussi établir de différentes façons les statistiques qui les concernent. Dans ce document, les statistiques sur les « entrées » sont présentées par pays d'origine; les statistiques sur les « effectifs » sont présentées par lieu de résidence au Canada (région métropolitaine de recensement et provinces).

Les statistiques sur les « entrées » se fondent sur l'année civile; elles nous renseignent sur le moment où l'intéressé est pour la première fois entré en contact avec CIC. Font exception les statistiques sur les travailleurs étrangers, à propos desquels nous indiquons également l'effet « saisonnier » qu'ils produisent sur l'emploi étant donné que certaines personnes reviennent annuellement au pays. Les statistiques sur les « effectifs » sont calculées en date du 1er juin de chaque année civile; on compte les personnes qui sont réputées se trouver au pays à la date en question peu importe le moment où elles sont entrées au pays.

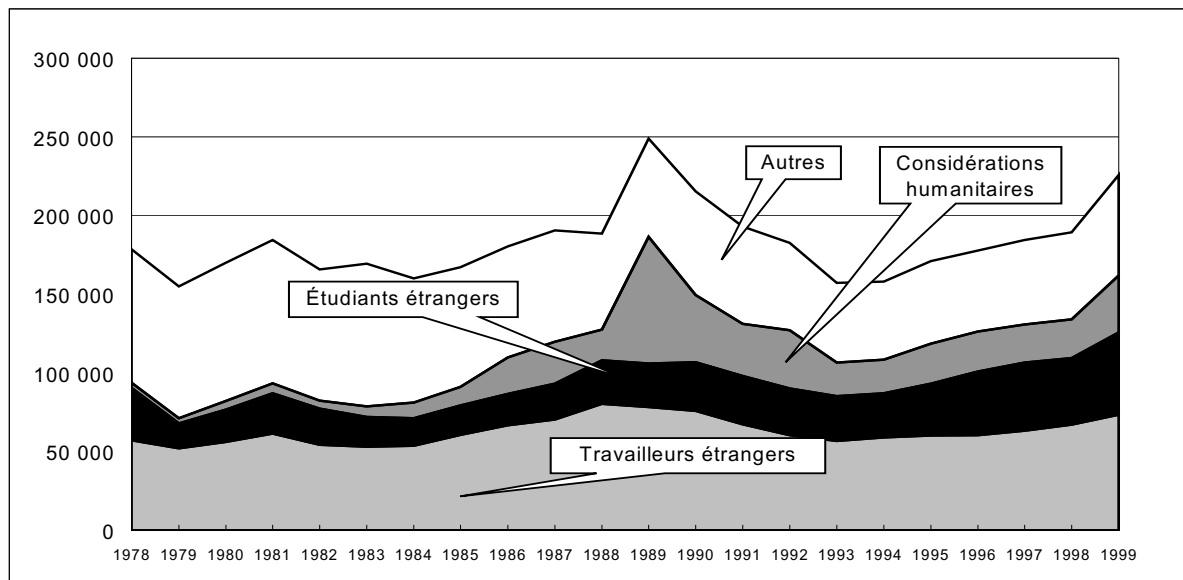
C'est grâce au Système de données fondées sur les clients (SDFC) que l'on peut ainsi présenter des rapports axés sur les clients. Le SDFC est un système constitué de données administratives; pour le concevoir, on a restructuré les systèmes de production traditionnels de manière à pouvoir aborder les résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié sous l'angle des « personnes » aussi bien que des « documents ».

Pour plus de détails techniques sur le SDFC, la distinction à faire, du point de vue analytique, entre les rapports fondés sur les documents et les rapports fondés sur les clients, les catégories de statut spécial ou les calculs statistiques, prière de se reporter à la partie Concepts et mesures à la fin du présent document.

Pour constituer le SDFC et cette première série de tableaux statistiques sur les résidents temporaires et les revendicateurs du statut de réfugié, on a consulté le personnel des secteurs de service, surtout à l'égard des programmes. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de mieux définir, entre autres, les différentes composantes du groupe des étudiants étrangers et de distinguer entre les revendicateurs dont le statut a été reconnu et ceux dont cela n'a pas été le cas. Nous allons continuer de collaborer étroitement avec les secteurs de service pour élaborer ces définitions ainsi que des nouvelles. Les groupes ainsi définis seront incorporés dans le SDFC, et on pourra en faire état dans les futures éditions de cette publication, que viendront compléter des rapports spéciaux sur des politiques et programmes particuliers.

APERÇU DES RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET RENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ

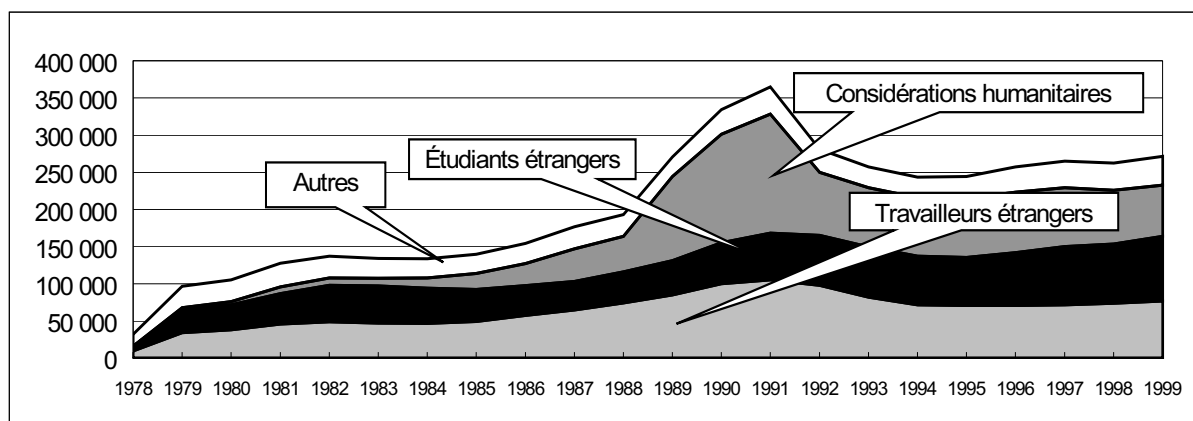
FIGURE 1: RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDEICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ, SELON LE STATUT PRINCIPAL - ENTRÉES ANNUELLES, 1978 – 1999¹



Année	Travaillleurs étrangers	Étudiants étrangers	Considérations humanitaires	Autres	Total
1978	57 251	33 357	2 975	84 950	178 533
1979	51 937	15 970	3 300	83 842	155 049
1980	55 997	20 578	5 470	87 933	169 978
1981	61 458	25 568	6 207	91 359	184 592
1982	54 204	23 182	4 935	83 445	165 766
1983	52 849	19 160	6 636	90 704	169 349
1984	53 651	17 582	9 915	78 783	159 931
1985	60 571	18 615	11 960	75 895	167 041
1986	66 606	19 894	23 233	70 661	180 394
1987	70 332	22 791	26 526	70 913	190 562
1988	80 463	27 454	19 659	61 049	188 625
1989	78 193	27 759	80 554	62 390	248 896
1990	75 862	30 697	42 788	66 084	215 431
1991	67 243	30 823	33 207	61 689	192 962
1992	60 420	29 502	37 003	55 631	182 556
1993	56 862	28 349	21 287	50 632	157 130
1994	58 823	28 173	21 393	49 654	158 043
1995	60 114	32 904	25 466	52 420	170 904
1996	60 380	40 565	25 356	51 367	177 668
1997	63 118	43 417	24 012	53 887	184 434
1998	67 182	42 215	24 775	55 209	189 381
1999	73 304	52 410	36 148	63 854	225 716

¹Ce tableau indique, pour les années 1978 à 1999, les entrées annuelles enregistrées pour l'ensemble des résidents temporaires et demandeurs du statut de réfugié. Pour effectuer ce calcul, on a utilisé la méthode des premières entrées : chaque personne n'est comptée qu'une seule fois, lors de sa première entrée dans le système. Les résidents temporaires et demandeurs du statut de réfugié sont répartis selon leur statut principal.

FIGURE 2: RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDEICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ, SELON LE STATUT PRINCIPAL, EFFECTIF AU 1^{ER} JUIN, 1978 – 1999²



Année	Travaillleurs étrangers ³			Étudiants étrangers ⁴			Considération humanitaires ⁵ Total	Autres Total	Grand Total
	Avec AE	Sans AE	Total	Avec AET	Sans AET	Total			
1978	7 462	2 039	9 501	5 815	309	6 124	509	15 812	31 946
1979	26 685	7 173	33 858	29 633	954	30 587	2 906	29 071	96 422
1980	29 943	8 379	38 322	31 551	1 709	33 260	3 957	29 630	105 169
1981	36 021	9 658	45 679	39 004	2 011	41 015	8 983	31 790	127 467
1982	38 442	10 525	48 967	46 657	2 420	49 077	9 610	29 725	137 379
1983	35 520	11 609	47 129	47 228	2 704	49 932	10 004	27 048	134 113
1984	36 412	10 531	46 943	44 521	2 623	47 144	13 905	25 577	133 569
1985	38 667	10 745	49 412	40 872	2 388	43 260	21 184	25 791	139 647
1986	47 152	10 407	57 559	37 584	2 205	39 789	29 754	27 269	154 371
1987	54 131	10 294	64 425	36 276	2 381	38 657	44 031	29 632	176 745
1988	62 838	11 154	73 992	39 216	2 565	41 781	47 877	29 302	192 952
1989	72 154	12 587	84 741	43 333	3 276	46 609	113 025	26 008	270 383
1990	88 026	12 074	100 100	50 677	4 490	55 167	145 842	33 150	334 259
1991	92 637	12 437	105 074	58 016	5 131	63 147	160 301	36 560	365 082
1992	87 015	10 921	97 936	61 874	5 373	67 247	84 776	31 244	281 203
1993	72 703	9 182	81 885	62 456	5 037	67 493	79 947	27 694	257 019
1994	63 487	8 308	71 795	62 088	3 542	65 630	78 540	27 330	243 295
1995	62 526	7 889	70 415	61 251	3 580	64 831	79 015	29 979	244 240
1996	62 675	8 158	70 833	67 161	3 801	70 962	81 350	33 861	257 006
1997	64 086	7 731	71 817	74 399	3 850	78 249	79 293	35 348	264 707
1998	66 887	6 923	73 810	76 196	3 497	79 693	72 331	36 292	262 126
1999	71 834	5 019	76 853	83 510	3 208	86 718	69 201	38 863	271 635

² Ce tableau indique, pour les années 1978 à 1999, l'effectif calculé au premier juin. Les résidents temporaires et demandeurs du statut de réfugié sont répartis selon leur statut principal. Tout titulaire d'un permis ou d'une autorisation, peut en importe le type, fait partie de l'effectif. Toute personne ayant obtenu le statut de résident permanent à la date d'observation ou après est exclue de l'effectif à partir de cette date.

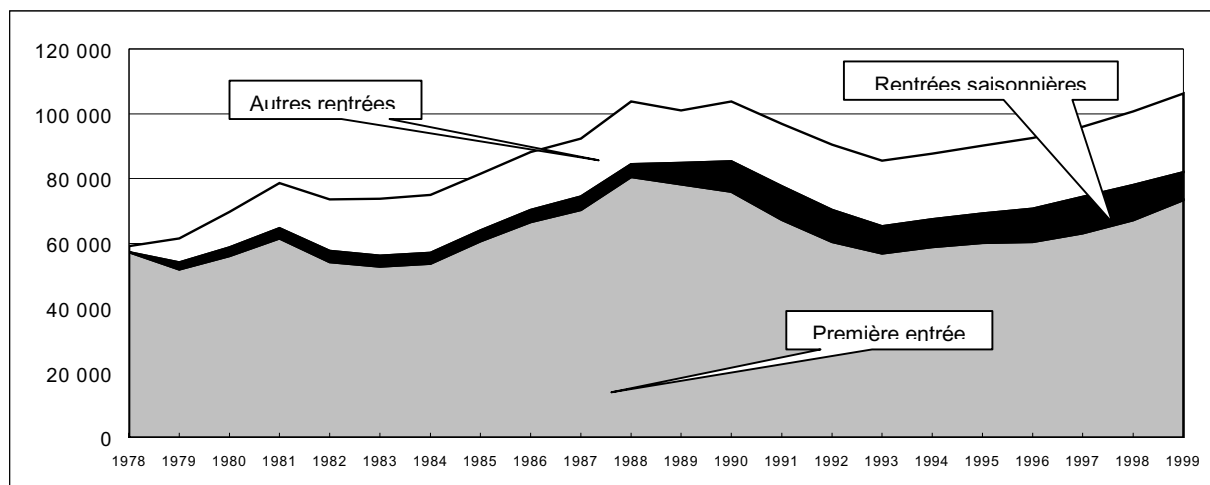
³ On indique le nombre des travailleurs étrangers qui possédaient une autorisation d'emploi (Avec AE) ou un autre type de document (Sans AE) à la date d'observation. Par exemple, en 1999, 76 853 travailleurs étrangers étaient réputés se trouver au Canada au 1er juin. De ce nombre, 71 834 étaient autorisés à travailler et 5019 étaient autorisés à résider au Canada en leur qualité de titulaires d'un type de permis ou d'autorisation autre qu'une autorisation d'emploi.

⁴ On indique le nombre des étudiants étrangers qui possédaient une autorisation d'études (Avec AET) ou un autre type de document (Sans AET) à la date d'observation. Par exemple, en 1999, 86 718 étudiants étrangers étaient réputés se trouver au Canada le 1er juin. De ce nombre, 83 510 étaient autorisés à étudier, et 3208 étaient autorisés à résider au Canada en leur qualité de titulaires d'un type de permis ou d'autorisation autre qu'une autorisation d'études.

⁵ Tout demandeur du statut de réfugié à qui CIC n'a pas délivré de permis ou d'autorisation est retenu dans l'effectif des cas humanitaires pendant deux ans suivant la date de sa plus récente parution dans le système de CIC.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

FIGURE 3: TRAVAILLEURS ÉTRANGERS, ENTRÉES ANNUELLES SELON LA MÉTHODE DE CALCUL, 1978 – 1999⁶



Année	Première entrée	Rentrées saisonnières	Total (premières+saisonniers)	Autres rentrées	Total (entrées+retrées)
1978	57 251	26	57 277	1 854	59 131
1979	51 937	2 218	54 155	7 307	61 462
1980	55 997	2 809	58 806	10 876	69 682
1981	61 458	3 265	64 723	13 865	78 588
1982	54 204	3 514	57 718	15 829	73 547
1983	52 849	3 400	56 249	17 561	73 810
1984	53 651	3 355	57 006	17 992	74 998
1985	60 571	3 366	63 937	17 545	81 482
1986	66 606	3 691	70 297	17 931	88 228
1987	70 332	4 137	74 469	17 951	92 420
1988	80 463	4 027	84 490	19 272	103 762
1989	78 193	6 675	84 868	16 209	101 077
1990	75 862	9 474	85 336	18 478	103 814
1991	67 243	10 414	77 657	19 269	96 926
1992	60 420	9 897	70 317	20 144	90 461
1993	56 862	8 393	65 255	20 277	85 532
1994	58 823	8 561	67 384	20 385	87 769
1995	60 114	9 141	69 255	20 958	90 213
1996	60 380	10 332	70 712	21 836	92 548
1997	63 118	11 192	74 310	21 720	96 030
1998	67 182	10 799	77 981	22 811	100 792
1999	73 304	8 693	81 997	24 351	106 348

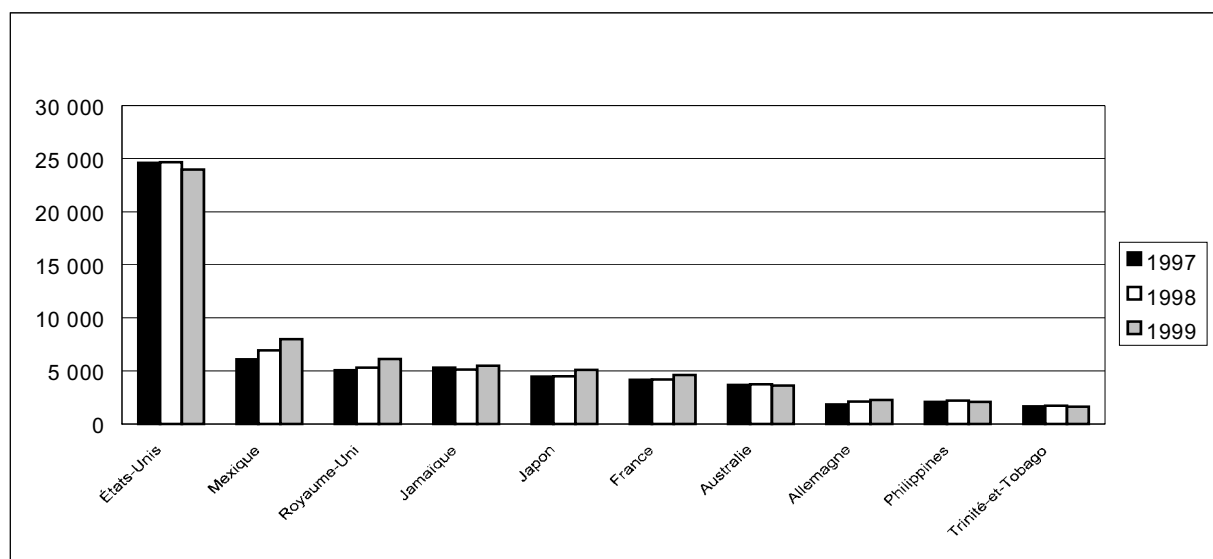
⁶ Ce tableau indique, pour les années 1979 à 1999, les entrées annuelles des travailleurs étrangers, calculées d'après trois méthodes :

Première entrée : chaque personne n'est comptée que lors de sa première entrée;

Première entrée et rentrées saisonnières : chaque personne est comptée lors de sa première entrée et de nouveau s'il s'agit d'un travailleur saisonnier qui rentre dans le système après une absence de 30 jours;

Première entrée et ensemble des rentrées : chaque personne est comptée lors de sa première entrée et de nouveau si elle rentre dans le système après une absence de 30 jours.

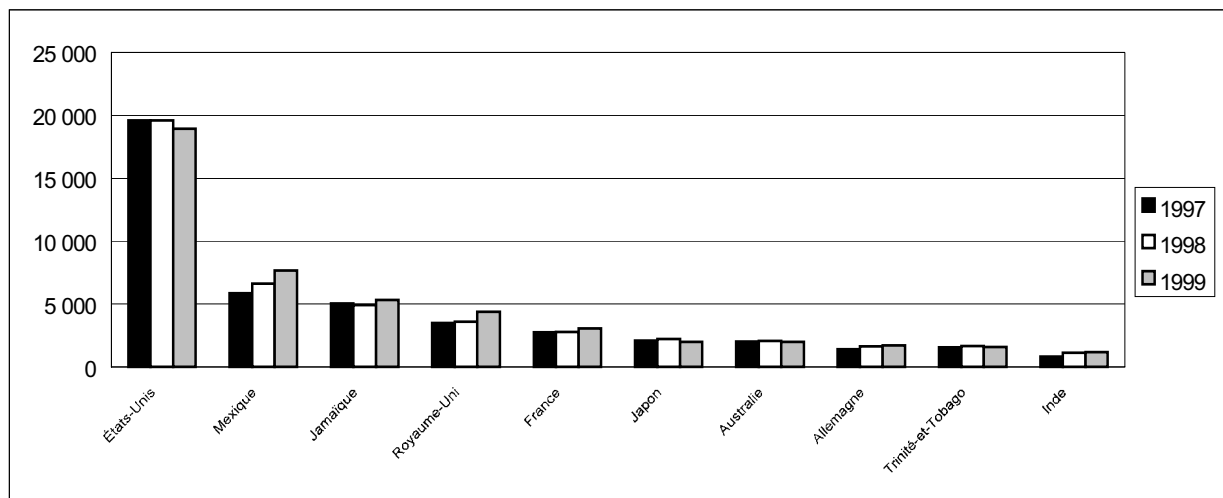
FIGURE 4: TRAVAILLEURS ÉTRANGERS, SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE, ENTRÉES ANNUELLES, 1997 – 1999⁷



Pays	1997			1998			1999		
	#	%	Rang	#	%	Rang	#	%	Rang
États-Unis	24 590	33,09	01	24 662	31,63	01	23 959	29,22	01
Mexique	6 078	8,18	02	6 913	8,86	02	7 975	9,73	02
Royaume-Uni	5 063	6,81	04	5 278	6,77	03	6 116	7,46	03
Jamaïque	5 288	7,12	03	5 103	6,54	04	5 474	6,68	04
Japon	4 462	6,00	05	4 492	5,76	05	5 077	6,19	05
France	4 144	5,58	06	4 180	5,36	06	4 586	5,59	06
Australie	3 667	4,93	07	3 730	4,78	07	3 617	4,41	07
Allemagne	1 843	2,48	09	2 111	2,71	09	2 244	2,74	08
Philippines	2 066	2,78	08	2 190	2,81	08	2 071	2,53	09
Trinité-et-Tobago	1 653	2,22	10	1 723	2,21	10	1 634	1,99	10
Total – dix principaux pays	58 854	79,20		60 382	77,43		62 753	76,53	
Total – autres pays	15 456	20,80		17 599	22,57		19 244	23,47	
Total	74 310	100		77 981	100		81 997	100	

⁷ Ce tableau indique, pour les années 1997, 1998 et 1999, les entrées annuelles de travailleurs étrangers, calculées d'après la méthode des première entrée et rentrées saisonnières : les travailleurs saisonniers sont comptés lors de leur première entrée et chaque fois qu'ils rentrent dans le système. Les travailleurs étrangers sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

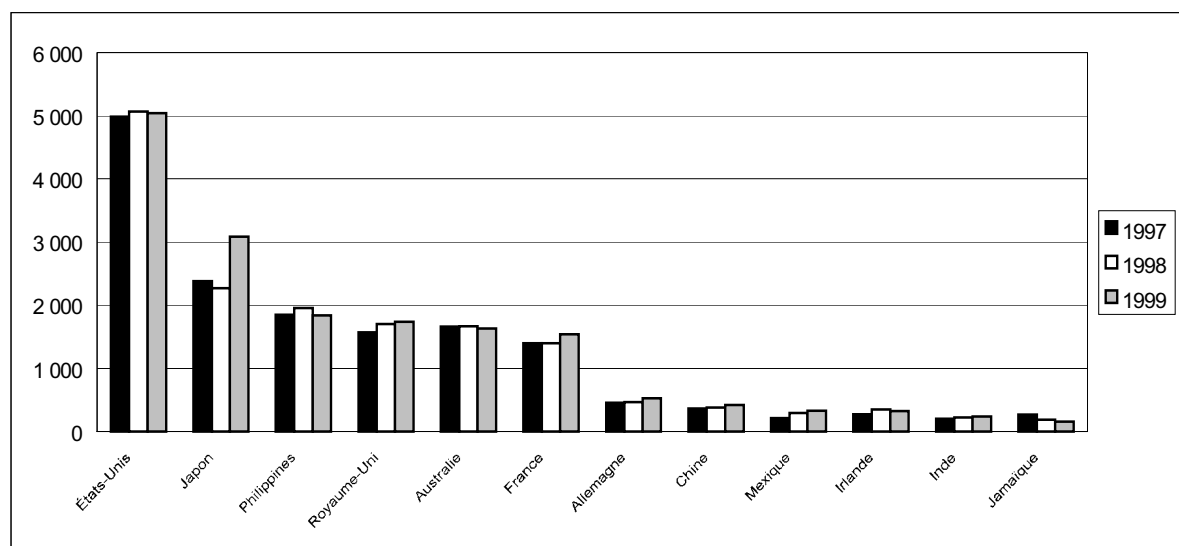
FIGURE 5: TRAVAILLEURS ÉTRANGERS DE SEXE MASCULIN, SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE, ENTRÉES ANNUELLES, 1997 – 1999⁸



Pays	1997			1998			1999		
	#	%	Rang	#	%	Rang	#	%	Rang
États-Unis	19 604	35,93	01	19 591	33,87	01	18 913	30,92	01
Mexique	5 864	10,75	02	6 617	11,44	02	7 646	12,50	02
Jamaïque	5 022	9,20	03	4 918	8,50	03	5 318	8,69	03
Royaume-Uni	3 493	6,40	04	3 579	6,19	04	4 381	7,16	04
France	2 745	5,03	05	2 785	4,81	05	3 046	4,98	05
Japon	2 082	3,82	06	2 222	3,84	06	1 994	3,26	06
Australie	2 004	3,67	07	2 062	3,56	07	1 989	3,25	07
Allemagne	1 386	2,54	09	1 643	2,84	09	1 717	2,81	08
Trinité-et-Tobago	1 553	2,85	08	1 652	2,86	08	1 578	2,58	09
Inde	834	1,53	10	1 114	1,93	10	1 183	1,93	10
Total – dix principaux pays	44 587	81,72		46 183	79,84		47 765	78,09	
Total – autres pays	9 971	18,28		11 663	20,16		13 404	21,91	
Total	54 558	100		57 846	100		61 169	100	

⁸ Ce tableau indique, pour les années 1997, 1998 et 1999, les entrées annuelles de travailleurs étrangers de sexe masculin, calculées d'après la méthode des première entrée et rentrées saisonnières: les travailleurs saisonniers sont comptés lors de leur première entrée et chaque fois qu'ils rentrent dans le système. Les travailleurs étrangers sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

FIGURE 6: TRAVAILLEURS ÉTRANGERS DE SEXE FÉMININ, SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE, ENTRÉES ANNUELLES, 1997 – 1999⁹

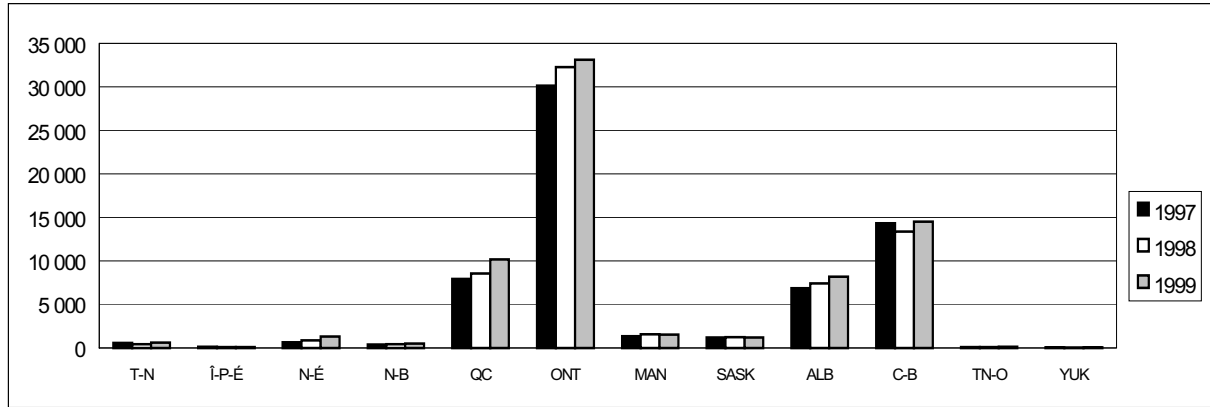


Pays	1997			1998			1999		
	#	%	Rang	#	%	Rang	#	%	Rang
États-Unis	4 985	25,30	01	5 069	25,26	01	5 045	24,24	01
Japon	2 380	12,08	02	2 270	11,31	02	3 082	14,81	02
Philippines	1 850	9,39	03	1 954	9,74	03	1 839	8,84	03
Royaume-Uni	1 570	7,97	05	1 699	8,47	04	1 735	8,34	04
Australie	1 663	8,44	04	1 668	8,31	05	1 628	7,82	05
France	1 399	7,10	06	1 395	6,95	06	1 540	7,40	06
Allemagne	457	2,32	07	468	2,33	07	527	2,53	07
Chine	365	1,85	08	380	1,89	08	420	2,02	08
Mexique	214	1,09	12	296	1,48	10	329	1,58	09
Irlande	274	1,39	09	347	1,73	09	326	1,57	10
Inde	205	1,04	14	224	1,12	12	236	1,13	12
Jamaïque	266	1,35	10	185	0,92	15	155	0,74	14
Total – dix principaux pays	15 209	77,20		15 546	77,48		16 471	79,13	
Total – autres pays	4 492	22,80		4 519	22,52		4 343	20,87	
Total	19 701	100		20 065	100		20 814	100	

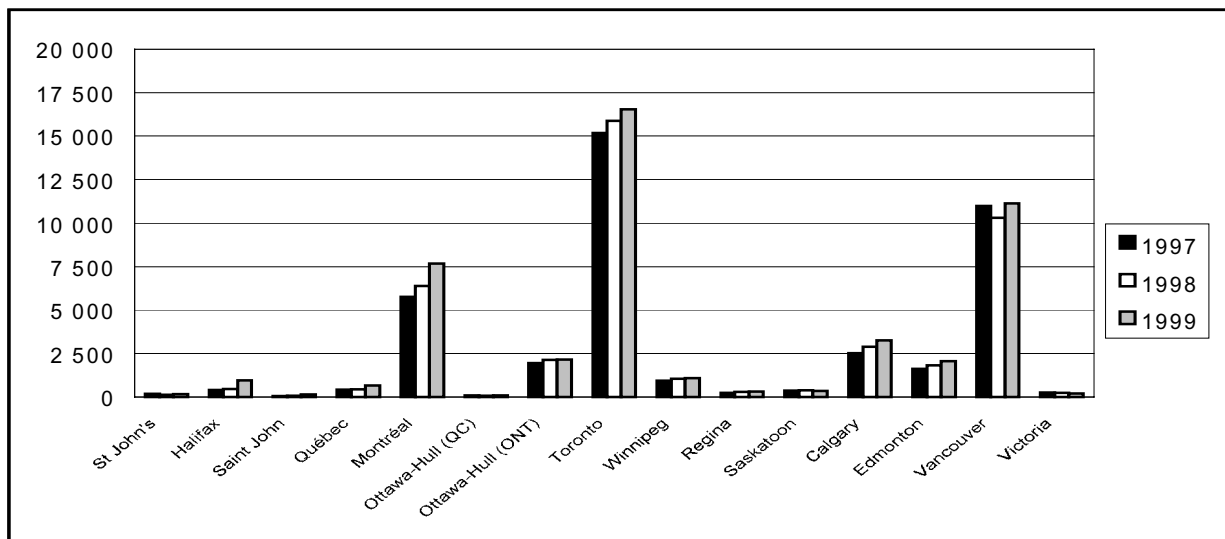
⁹ Ce tableau indique, pour les années 1997, 1998 et 1999, les entrées annuelles de travailleurs étrangers de sexe féminin, calculées d'après la méthode des première entrée et rentrées saisonnières : les travailleurs saisonniers sont comptés lors de leur première entrée et chaque fois qu'ils rentrent dans le système. Les travailleurs étrangers sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

FIGURE 7: TRAVAILLEURS ÉTRANGERS, SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE, EFFECTIF AU 1ER JUIN, 1997 – 1999¹⁰

A. TRAVAILLEURS ÉTRANGERS, SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE, EFFECTIF AU 1ER JUIN, 1997 – 1999



B. TRAVAILLEURS ÉTRANGERS, SELON LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT, EFFECTIF AU 1ER JUIN, 1997 – 1999



¹⁰ Ce tableau indique, pour les années 1997, 1998 et 1999, l'effectif des travailleurs étrangers au premier juin. Une personne fait partie de l'effectif seulement si elle était titulaire d'une autorisation d'emploi à la date d'observation et n'avait pas encore obtenu le statut de résident permanent. Les travailleurs étrangers sont répartis selon la région métropolitaine de recensement et la province, d'après les définitions du recensement de 1991.

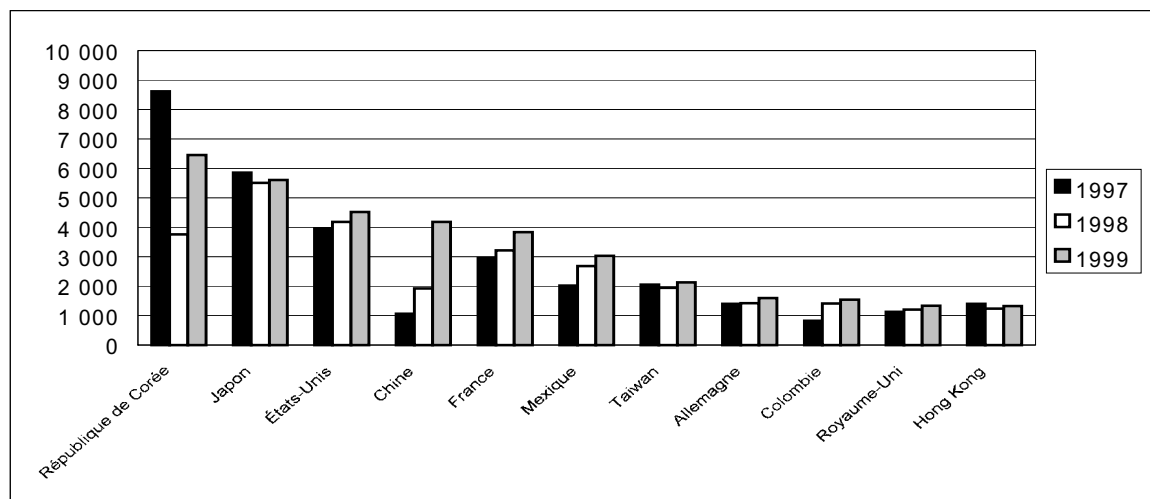
C. TRAVAILLEURS ÉTRANGERS, SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE, EFFECTIF AU 1ER JUIN, 1997 – 1999

(FIGURE 7 SUITE)

La région métropolitaine de recensement / la province de résidence	1997		1998		1999	
	#	%	#	%	#	%
St. John's	187	0,29	126	0,19	164	0,23
Autres Terre-Neuve	399	0,62	323	0,48	477	0,66
Total Terre-Neuve	586	0,91	449	0,67	641	0,89
Total Île-du-Prince-Édouard	138	0,22	96	0,14	109	0,15
Halifax	401	0,63	455	0,68	955	1,33
Autres Nouvelle-Écosse	252	0,39	415	0,62	354	0,49
Total Nouvelle-Écosse	653	1,02	870	1,30	1 309	1,82
Saint John	50	0,08	70	0,10	154	0,21
Autres Nouveau-Brunswick	364	0,57	359	0,54	352	0,49
Total Nouveau-Brunswick	414	0,65	429	0,64	506	0,70
Québec	415	0,65	441	0,66	657	0,91
Montréal	5 756	8,98	6 376	9,53	7 682	10,69
Ottawa-Hull	96	0,15	78	0,12	94	0,13
Autres Québec	1 664	2,60	1 644	2,46	1 722	2,40
Total Québec	7 931	12,38	8 539	12,77	10 155	14,13
Ottawa-Hull	1 941	3,03	2 127	3,18	2 144	2,98
Toronto	15 178	23,68	15 866	23,72	16 525	23,00
Autres Ontario	13 015	20,31	14 269	21,33	14 440	20,10
Total Ontario	30 134	47,02	32 262	48,23	33 109	46,08
Winnipeg	934	1,46	1 055	1,58	1 091	1,52
Autres Manitoba	425	0,66	512	0,77	471	0,66
Total Manitoba	1 359	2,12	1 567	2,35	1 562	2,18
Regina	244	0,38	285	0,43	304	0,42
Saskatoon	374	0,58	382	0,57	350	0,49
Autres Saskatchewan	590	0,92	585	0,87	569	0,79
Total Saskatchewan	1 208	1,88	1 252	1,87	1 223	1,70
Calgary	2 516	3,93	2 879	4,30	3 247	4,52
Edmonton	1 616	2,52	1 824	2,73	2 052	2,86
Autres Alberta	2 722	4,25	2 714	4,06	2 882	4,01
Total Alberta	6 854	10,70	7 417	11,09	8 181	11,39
Vancouver	10 990	17,15	10 303	15,40	11 131	15,50
Victoria	256	0,40	234	0,35	200	0,28
Autres Colombie-Britannique	3 102	4,84	2 836	4,24	3 195	4,45
Total Colombie-Britannique	14 348	22,39	13 373	19,99	14 526	20,23
Total Yukon	57	0,09	54	0,08	68	0,09
Total Territoires du Nord-Ouest	115	0,18	127	0,19	143	0,20
Inconnu	289	0,45	452	0,68	302	0,42
Total	64 086	100	66 887	100	71 834	100

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

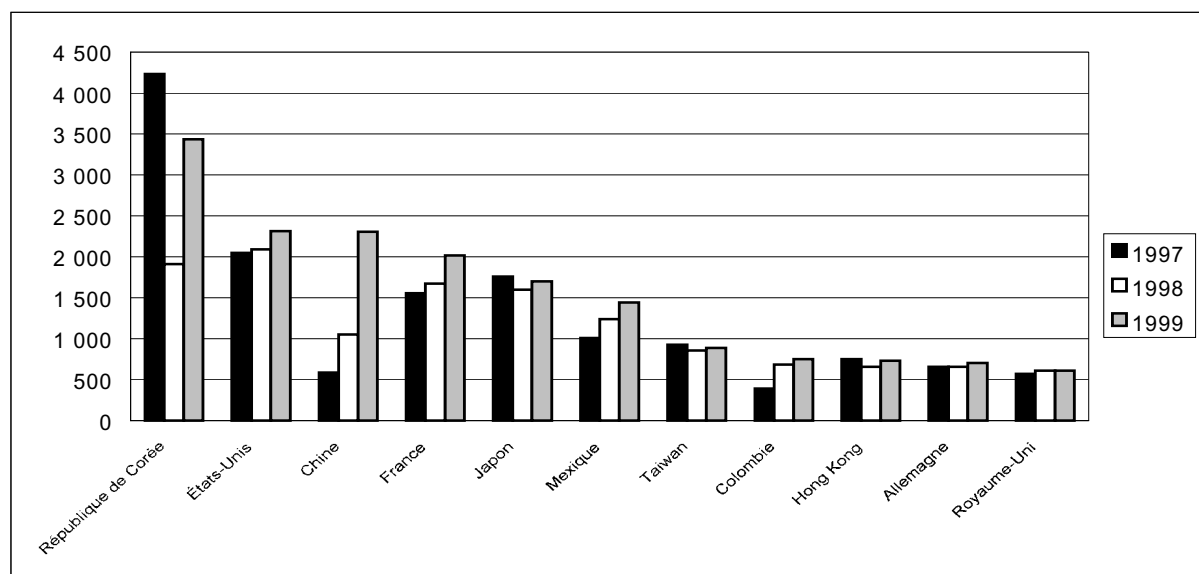
FIGURE 8: ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE, ENTRÉES ANNUELLES - PREMIÈRES ENTRÉES, 1997 – 1999¹¹



Pays	1997			1998			1999		
	#	%	Rang	#	%	Rang	#	%	Rang
République de Corée	8 619	19,85	1	3 764	8,92	3	6 453	12,31	1
Japon	5 860	13,50	2	5 514	13,06	1	5 613	10,71	2
États-Unis	3 963	9,13	3	4 187	9,92	2	4 521	8,63	3
Chine	1 060	2,44	10	1 928	4,57	7	4 181	7,98	4
France	2 954	6,80	4	3 220	7,63	4	3 840	7,33	5
Mexique	2 021	4,65	6	2 681	6,35	5	3 035	5,79	6
Taiwan	2 050	4,72	5	1 943	4,60	6	2 133	4,07	7
Allemagne	1 399	3,22	8	1 424	3,37	8	1 596	3,05	8
Colombie	824	1,90	11	1 410	3,34	9	1 548	2,95	9
Royaume-Uni	1 131	2,60	9	1 208	2,86	11	1 333	2,54	10
Hong Kong	1 402	3,23	7	1 236	2,93	10	1 331	2,54	11
Total – dix principaux pays	30 459	70,15		27 307	64,69		34 253	65,36	
Total – autres pays	12 958	29,85		14 908	35,31		18 157	34,64	
Total	43 417	100		42 215	100		52 410	100	

¹¹ Ce tableau indique, pour les années 1997, 1998 et 1999, les entrées annuelles d'étudiants étrangers, calculées d'après la méthode des premières entrées : chaque personne est comptée seulement lors de sa première entrée. Les étudiants étrangers sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

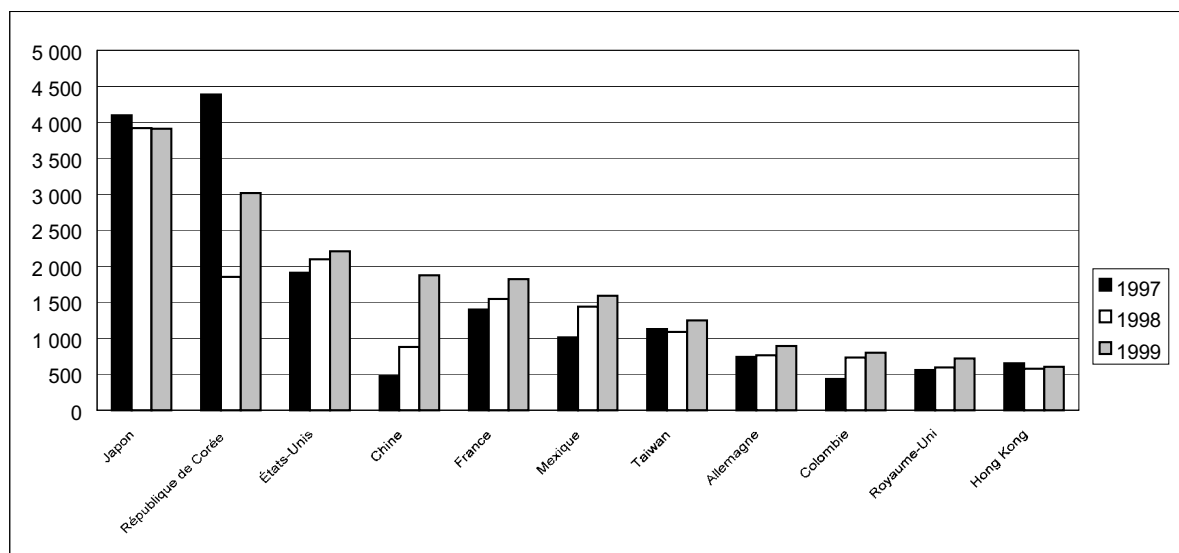
FIGURE 9: ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DE SEXE MASCULIN, SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE - ENTRÉES ANNUELLES - PREMIÈRES ENTRÉES, 1997 – 1999¹²



Pays	1997			1998			1999		
	#	%	Rang	#	%	Rang	#	%	Rang
République de Corée	4 234	19,97	1	1 910	9,25	2	3 436	12,89	1
États-Unis	2 050	9,67	2	2 092	10,13	1	2 313	8,68	2
Chine	586	2,76	9	1 050	5,08	6	2 306	8,65	3
France	1 554	7,33	4	1 674	8,11	3	2 017	7,57	4
Japon	1 760	8,30	3	1 596	7,73	4	1 701	6,38	5
Mexique	1 007	4,75	5	1 238	6,00	5	1 443	5,42	6
Taiwan	923	4,35	6	854	4,14	7	885	3,32	7
Colombie	390	1,84	11	680	3,29	8	748	2,81	8
Hong Kong	747	3,52	7	657	3,18	10	729	2,74	9
Allemagne	657	3,10	8	657	3,18	9	701	2,63	10
Royaume-Uni	572	2,70	10	611	2,96	11	611	2,29	12
Total – dix principaux pays	14 090	66,47		12 408	60,09		16 279	61,09	
Total – autres pays	7 109	33,53		8 242	39,91		10 369	38,91	
Total	21 199	100		20 650	100		26 648	100	

¹² Ce tableau indique, pour les années 1997, 1998 et 1999, les entrées annuelles d'étudiants étrangers de sexe masculin, calculées d'après la méthode des premières entrées : chaque personne est comptée seulement lors de sa première entrée. Les étudiants étrangers sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

FIGURE 10: ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DE SEXE MASCULIN, SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE - ENTRÉES ANNUELLES - PREMIÈRES ENTRÉES, 1997 – 1999¹³

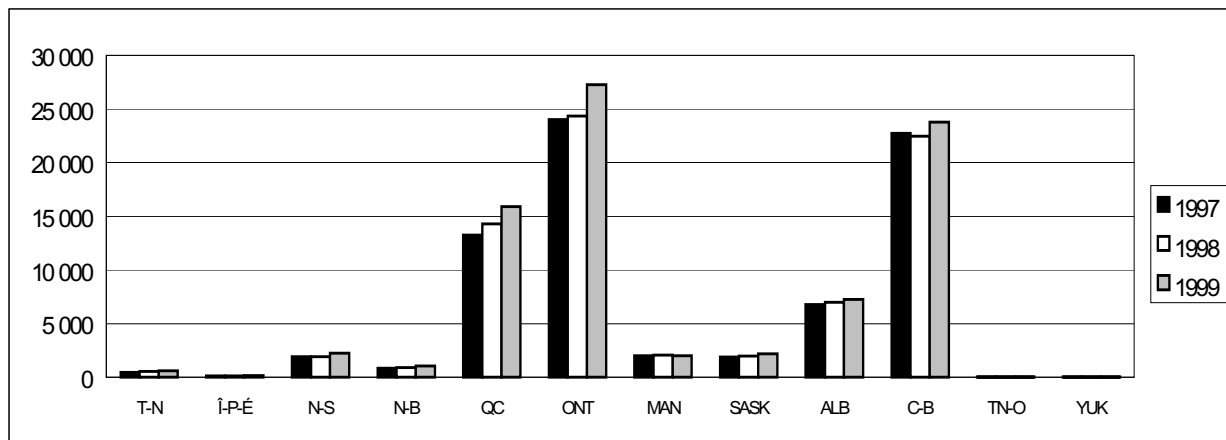


Pays	1997			1998			1999		
	#	%	Rang	#	%	Rang	#	%	Rang
Japon	4 100	18,46	2	3 918	18,18	1	3 912	15,19	1
République de Corée	4 385	19,74	1	1 854	8,60	3	3 017	11,71	2
États-Unis	1 913	8,61	3	2 095	9,72	2	2 208	8,57	3
Chine	474	2,13	10	878	4,07	7	1 875	7,28	4
France	1 400	6,30	4	1 546	7,17	4	1 823	7,08	5
Mexique	1 014	4,56	6	1 443	6,70	5	1 592	6,18	6
Taiwan	1 127	5,07	5	1 089	5,05	6	1 245	4,83	7
Allemagne	742	3,34	7	766	3,55	8	894	3,47	8
Colombie	434	1,95	11	730	3,39	9	800	3,11	9
Royaume-Uni	559	2,52	9	597	2,77	10	722	2,80	10
Hong Kong	654	2,94	8	579	2,69	11	602	2,34	12
Total – dix principaux pays	16 368	73,68		14 916	69,21		18 088	70,23	
Total – autres pays	5 847	26,32		6 637	30,79		7 667	29,77	
Total	22 215	100		21 553	100		25 755	100	

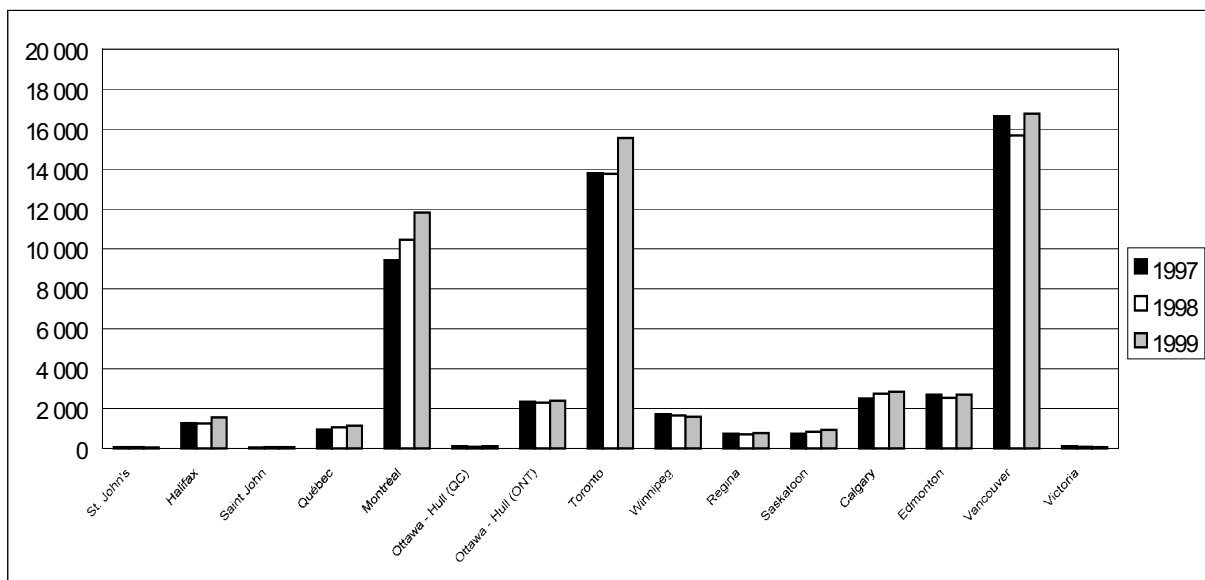
¹³ Ce tableau indique, pour les années 1997, 1998 et 1999, les entrées annuelles d'étudiants étrangers de sexe féminin, calculées d'après la méthode des premières entrées : chaque personne est comptée seulement lors de sa première entrée. Les étudiants étrangers sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

FIGURE 11: ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE, EFFECTIF AU 1ER JUIN, 1997 – 1999¹⁴

A. ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE, EFFECTIF AU 1ER JUIN, 1997 – 1999



B. ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, SELON LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT, EFFECTIF AU 1ER JUIN, 1997 – 1999



¹⁴ Ce tableau indique, pour les années 1997, 1998 et 1999, l'effectif des étudiants étrangers calculé au premier juin. Une personne fait partie de l'effectif seulement si elle était titulaire d'une autorisation d'études à la date d'observation et n'avait pas encore obtenu le statut de résident permanent. Les étudiants étrangers sont répartis selon la région métropolitaine de recensement et la province, d'après les définitions du recensement de 1991.

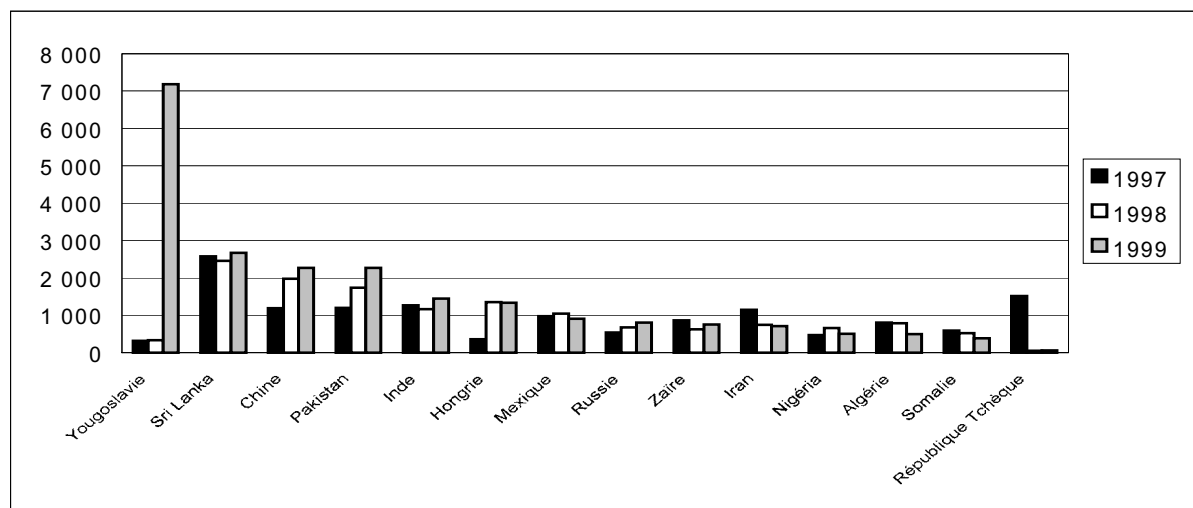
C. ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE, EFFECTIF AU 1ER JUIN, 1997 – 1999

(FIGURE 11 SUITE)

La région métropolitaine de recensement / la province de résidence	1997		1998		1999	
	#	%	#	%	#	%
St. John's	74	0,10	55	0,07	41	0,05
Autres Terre-Neuve	410	0,55	479	0,63	554	0,66
Total Terre-Neuve	484	0,65	534	0,70	595	0,71
Total Île-du-Prince-Édouard	127	0,17	126	0,17	156	0,19
Halifax	1 264	1,70	1 250	1,64	1 548	1,85
Autres Nouvelle-Écosse	659	0,89	680	0,89	714	0,85
Total Nouvelle-Écosse	1 923	2,59	1 930	2,53	2 262	2,70
Saint John	46	0,06	57	0,07	77	0,09
Autres Nouveau-Brunswick	800	1,08	857	1,12	965	1,16
Total Nouveau-Brunswick	846	1,14	914	1,19	1 042	1,25
Québec	945	1,27	1 052	1,38	1 147	1,37
Montréal	9 437	12,68	10 465	13,73	11 814	14,15
Ottawa-Hull	124	0,17	91	0,12	124	0,15
Autres Québec	2 764	3,72	2 699	3,54	2 813	3,37
Total Québec	13 270	17,84	14 307	18,77	15 898	19,04
Ottawa-Hull	2 340	3,15	2 297	3,01	2 394	2,87
Toronto	13 793	18,54	13 755	18,05	15 554	18,63
Autres Ontario	7 880	10,59	8 269	10,85	9 316	11,16
Total Ontario	24 013	32,28	24 321	31,91	27 264	32,66
Winnipeg	1 723	2,32	1 656	2,17	1 588	1,90
Autres Manitoba	314	0,42	387	0,51	420	0,50
Total Manitoba	2 037	2,74	2 043	2,68	2 008	2,40
Regina	737	0,99	713	0,94	770	0,92
Saskatoon	741	1,00	836	1,10	931	1,11
Autres Saskatchewan	421	0,57	448	0,59	485	0,58
Total Saskatchewan	1 899	2,56	1 997	2,63	2 186	2,61
Calgary	2 495	3,35	2 739	3,59	2 837	3,40
Edmonton	2 703	3,63	2 535	3,33	2 691	3,22
Autres Alberta	1 586	2,13	1 698	2,23	1 738	2,08
Total Alberta	6 784	9,11	6 972	9,15	7 266	8,70
Vancouver	16 636	22,36	15 678	20,58	16 782	20,10
Victoria	125	0,17	97	0,13	73	0,09
Autres Colombie-Britannique	5 977	8,03	6 688	8,78	6 938	8,31
Total Colombie-Britannique	22 738	30,56	22 463	29,49	23 793	28,50
Total Yukon	23	0,03	29	0,04	22	0,03
Total Territoires du Nord-Ouest	20	0,03	36	0,05	36	0,04
Inconnu	235	0,32	524	0,69	982	1,18
Total	74 399	100	76 196	100	83 510	100

CAS HUMANITAIRES

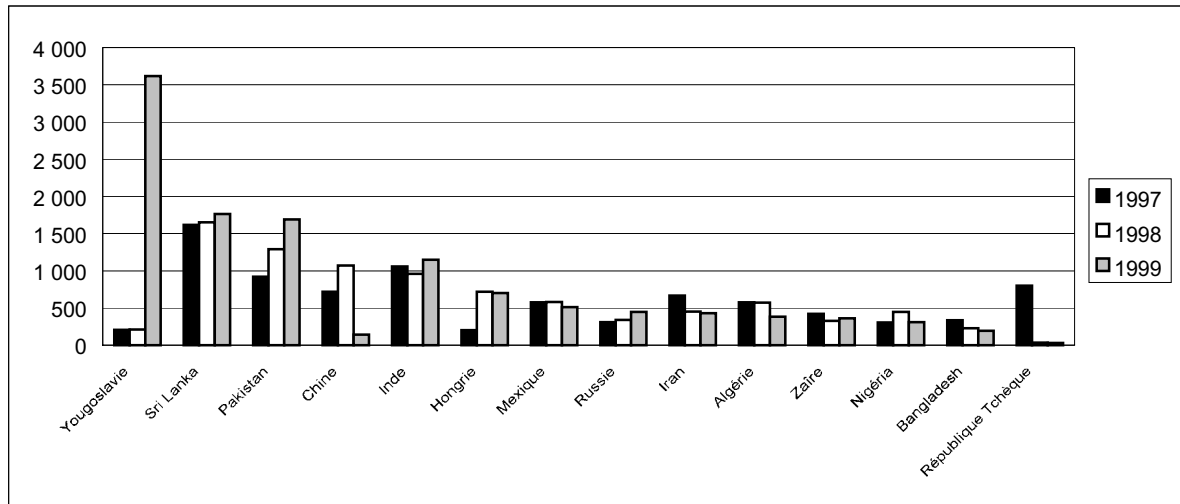
FIGURE 12: CAS HUMANITAIRES, SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE, ENTRÉES ANNUELLES - PREMIÈRES ENTRÉES, 1997 – 1999¹⁵



Pays	1997			1998			1999		
	#	%	Rang	#	%	Rang	#	%	Rang
Yougoslavie	316	1,32	21	337	1,36	18	7 186	19,88	1
Sri Lanka	2 571	10,71	1	2 456	9,91	1	2 667	7,38	2
Chine	1 184	4,93	5	1 975	7,97	2	2 275	6,29	3
Pakistan	1 192	4,96	4	1 736	7,01	3	2 271	6,28	4
Inde	1 267	5,28	3	1 159	4,68	5	1 441	3,99	5
Hongrie	362	1,51	16	1 347	5,44	4	1 333	3,69	6
Mexique	968	4,03	7	1 043	4,21	6	900	2,49	7
Russie	537	2,24	11	672	2,71	9	797	2,20	8
Zaïre	857	3,57	8	616	2,49	11	750	2,07	9
Iran	1 142	4,76	6	740	2,99	8	703	1,94	10
Nigéria	470	1,96	13	654	2,64	10	502	1,39	12
Algérie	799	3,33	9	782	3,16	7	489	1,35	15
Somalie	585	2,44	10	515	2,08	12	391	1,08	21
République Tchèque	1 513	6,30	2	51	0,21	61	63	0,17	62
Total – dix principaux pays	12 078	50,30		12 564	50,71		20 323	57,03	
Total – autres pays	11 934	49,70		12 211	49,29		15 825	42,97	
Total	24 012	100		24 775	100		36 148	100	

¹⁵ Ce tableau indique, pour les années 1997, 1998 et 1999, les entrées annuelles de cas humanitaires, calculées d'après la méthode des premières entrées : chaque personne est comptée seulement lors de sa première entrée. Les cas humanitaires sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

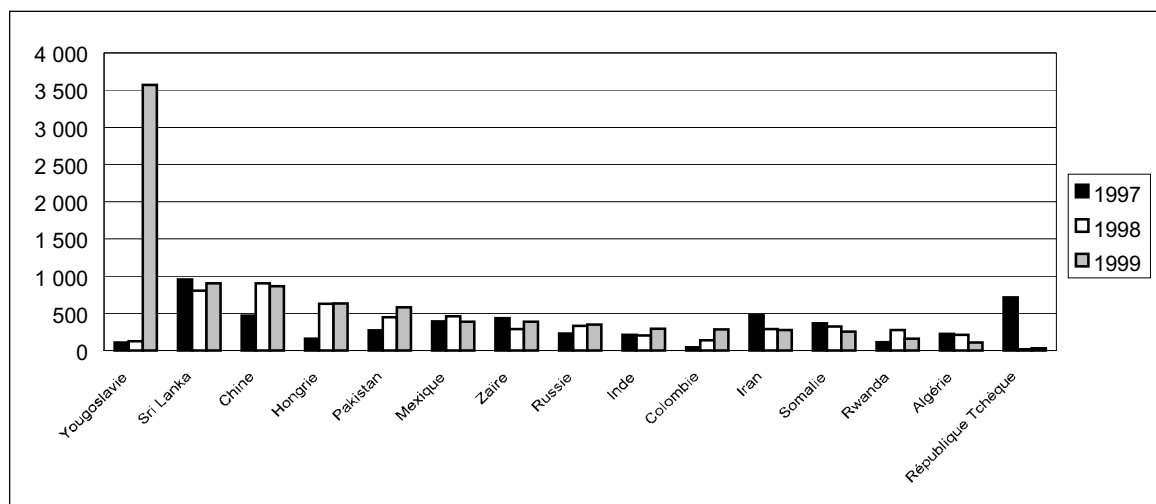
FIGURE 13: CAS HUMANITAIRES (DE SEXE MASCULIN), SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE, ENTRÉES ANNUELLES - PREMIÈRES ENTRÉES, 1997 – 1999¹⁶



Pays	1997			1998			1999		
	#	%	Rang	#	%	Rang	#	%	Rang
Yougoslavie	207	1,41	17	211	1,39	17	3 618	16,75	1
Sri Lanka	1 616	11,01	1	1 651	10,85	1	1 765	8,17	2
Pakistan	922	6,28	3	1 289	8,47	2	1 692	7,83	3
Chine	717	4,89	5	1 073	7,05	3	1 410	6,53	4
Inde	1 058	7,21	2	958	6,29	4	1 148	5,32	5
Hongrie	203	1,38	19	718	4,72	5	699	3,24	6
Mexique	578	3,94	7	581	3,82	6	511	2,37	7
Russie	309	2,11	11	340	2,23	10	447	2,07	8
Iran	667	4,55	6	451	2,96	8	429	1,99	9
Algérie	576	3,93	8	573	3,76	7	381	1,76	10
Zaïre	423	2,88	9	326	2,14	11	362	1,68	11
Nigéria	307	2,09	12	448	2,94	9	310	1,44	15
Bangladesh	337	2,30	10	230	1,51	14	194	0,90	22
République Tchèque	798	5,44	4	33	0,22	57	32	0,15	68
Total – dix principaux pays	7 692	52,42		8 082	53,09		12 100	56,02	
Total – autres pays	6 981	47,58		7 140	46,91		9 498	43,80	
Total	14 673	100		15 222	100		21 598	100	

16 Ce tableau indique, pour les années 1997, 1998 et 1999, les **entrées annuelles de cas humanitaires de sexe masculin**, calculées d'après la méthode des **premières entrées** : chaque personne est comptée seulement lors de sa première entrée. Les cas humanitaires sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

FIGURE 14: CAS HUMANITAIRES (DE SEXE FÉMININ), SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE, ENTRÉES ANNUELLES - PREMIÈRES ENTRÉES, 1997 – 1999¹⁷

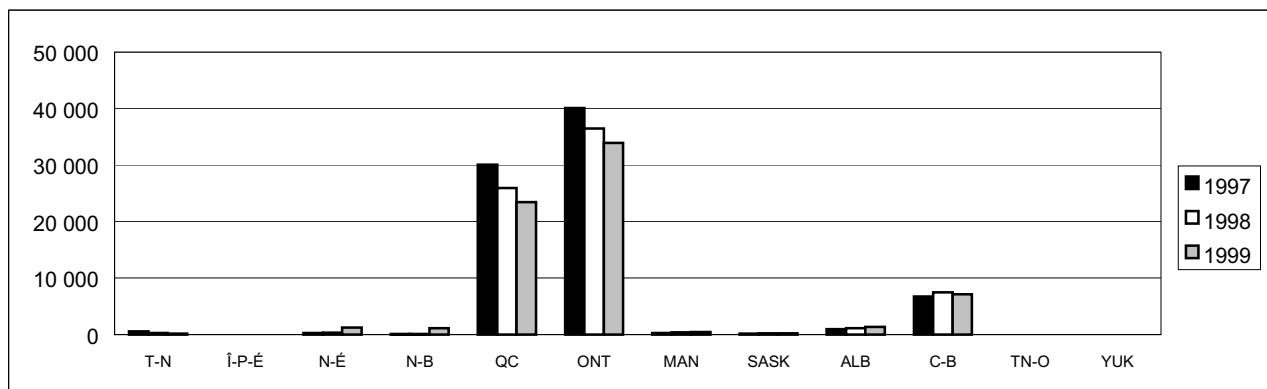


Pays	1997			1998			1999		
	#	%	Rang	#	%	Rang	#	%	Rang
Yougoslavie	109	1,17	24	126	1,32	21	3 568	24,52	1
Sri Lanka	955	10,23	1	805	8,43	2	902	6,20	2
Chine	467	5,00	4	902	9,44	1	865	5,95	3
Hongrie	159	1,70	15	629	6,58	3	634	4,36	4
Pakistan	270	2,89	8	447	4,68	5	579	3,98	5
Mexique	390	4,18	6	462	4,84	4	389	2,67	6
Zaire	434	4,65	5	290	3,04	8	388	2,67	7
Russie	228	2,44	9	332	3,48	6	350	2,41	8
Inde	209	2,24	11	201	2,10	14	293	2,01	9
Colombie	45	0,48	46	136	1,42	19	284	1,95	10
Iran	475	5,09	3	289	3,03	9	274	1,88	11
Somalie	367	3,93	7	322	3,37	7	253	1,74	12
Rwanda	112	1,20	23	275	2,88	10	160	1,10	18
Algérie	223	2,39	10	209	2,19	11	108	0,74	26
République Tchèque	715	7,66	2	18	0,19	69	31	0,21	59
Total – dix premiers pays	4 524	48,45		4 753	49,75		8 252	56,72	
Total – autres pays	4 814	51,55		4 800	50,25		6 297	43,28	
Total	9 338	100		9 553	100		14 549	100	

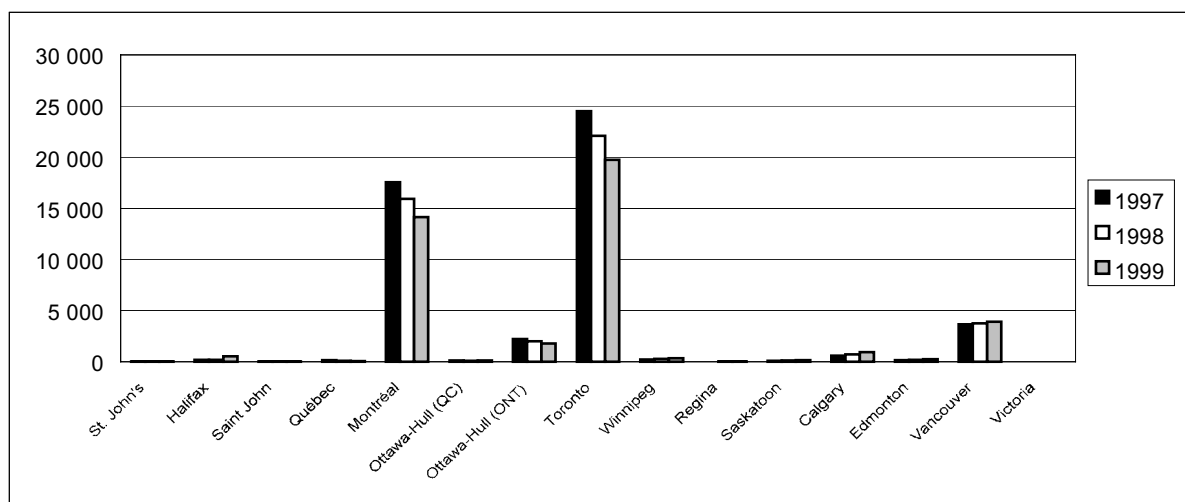
¹⁷ Ce tableau indique, pour les années 1997, 1998 et 1999, les **entrées annuelles de cas humanitaires de sexe féminin**, calculées d'après la méthode des **premières entrées** : chaque personne est comptée seulement lors de sa première entrée. Les cas humanitaires sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

FIGURE 15: CAS HUMANITAIRES, SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE, EFFECTIF AU 1ER JUIN, 1997 – 1999¹⁸

A. CAS HUMANITAIRES, SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE, EFFECTIF AU 1ER JUIN, 1997 – 1999



B. CAS HUMANITAIRES, SELON LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT, EFFECTIF AU 1ER JUIN, 1997 – 1999



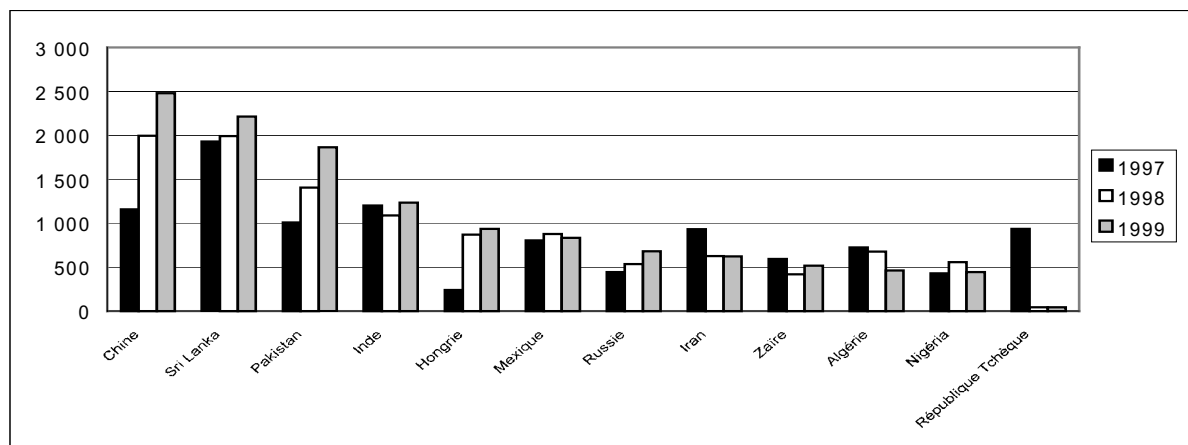
¹⁸ Ce tableau indique, pour les années 1997, 1998 et 1999, l'effectif des cas humanitaires calculé au premier juin. Une personne fait partie de l'effectif si elle était titulaire d'un type quelconque de permis ou d'autorisation à la date d'observation et n'avait pas encore obtenu le statut de résident permanent, ou, dans le cas d'un demandeur du statut de réfugié sans permis ni autorisation, si moins de deux années s'étaient écoulées depuis sa plus récente parution dans le système de CIC. Les cas sont répartis selon la région métropolitaine de recensement et la province, d'après les définitions du recensement de 1991.

C. CAS HUMANITAIRES, SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE - EFFECTIF AU 1ER JUIN, 1997 – 1999

(FIGURE 17 SUITE)

La région métropolitaine de recensement / la province de résidence	1997		1998		1999	
	#	%	#	%	#	%
St. John's	44	0,06	28	0,04	20	0,03
Autres Terre-Neuve	494	0,62	246	0,34	162	0,23
Total Terre-Neuve	538	0,68	274	0,38	182	0,26
Total Île-du-Prince-Édouard	23	0,03	15	0,02	8	0,01
Halifax	179	0,23	181	0,25	556	0,80
Autres Nouvelle-Écosse	129	0,16	146	0,20	716	1,03
Total Nouvelle-Écosse	308	0,39	327	0,45	1 272	1,83
Saint John	20	0,03	21	0,03	19	0,03
Autres Nouveau-Brunswick	90	0,11	81	0,11	1 122	1,62
Total Nouveau-Brunswick	110	0,14	102	0,14	1 141	1,65
Québec	148	0,19	97	0,13	66	0,10
Montréal	17 556	22,14	15 932	22,03	14 152	20,45
Ottawa-Hull	121	0,15	103	0,14	123	0,18
Autres Québec	12 232	15,43	9 796	13,54	9 107	13,16
Total Québec	30 057	37,91	25 928	35,84	23 448	33,89
Ottawa-Hull	2 225	2,81	2 012	2,78	1 773	2,56
Toronto	24 484	30,88	22 095	30,55	19 731	28,51
Autres Ontario	13 391	16,89	12 346	17,07	12 436	17,97
Total Ontario	40 100	50,58	36 453	50,40	33 940	49,04
Winnipeg	217	0,27	293	0,41	353	0,51
Autres Manitoba	75	0,09	85	0,12	86	0,12
Total Manitoba	292	0,36	378	0,53	439	0,63
Regina	15	0,02	20	0,03	20	0,03
Saskatoon	101	0,13	133	0,18	153	0,22
Autres Saskatchewan	46	0,06	55	0,08	51	0,07
Total Saskatchewan	162	0,21	208	0,29	224	0,32
Calgary	616	0,78	746	1,03	953	1,38
Edmonton	167	0,21	204	0,28	253	0,37
Autres Alberta	165	0,21	187	0,26	181	0,26
Total Alberta	948	1,20	1 137	1,57	1 387	2,01
Vancouver	3 662	4,62	3 760	5,20	3 929	5,68
Victoria	14	0,02	8	0,01	5	0,01
Autres Colombie-Britannique	3 069	3,87	3 722	5,15	3 174	4,59
Total Colombie-Britannique	6 745	8,51	7 490	10,36	7 108	10,28
Total Yukon	3	-	1	-	-	-
Total Territoires du Nord-Ouest	2	-	2	-	2	-
Inconnu	5	0,01	16	0,02	50	0,07
Total	79 293	100	72 331	100	69 201	100

FIGURE 16: REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES, SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE, ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 1997 - 1999¹⁹

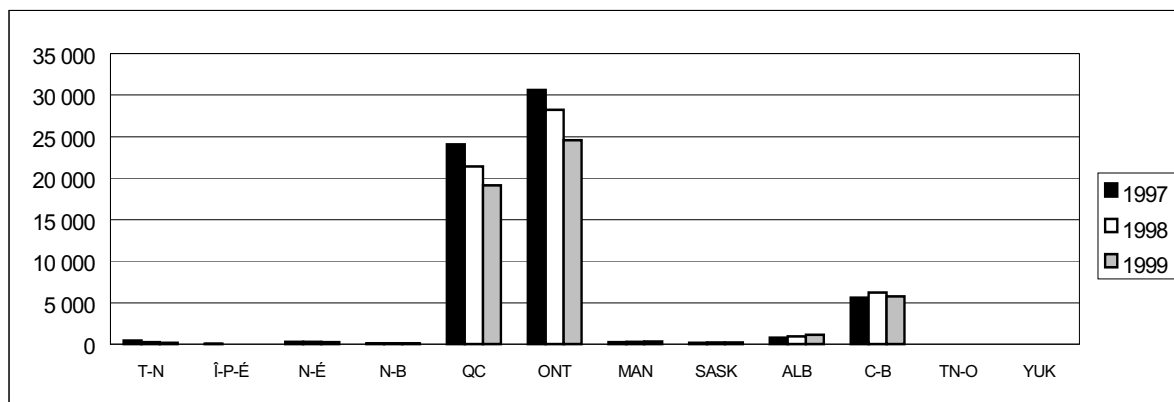


Pays ¹⁹	1997			1998			1999		
	#	% avec AE	Rang	#	% avec AE	Rang	#	% avec AE	Rang
Chine	1 157	39,07	3	1 997	35,80	1	2 481	22,97	1
Sri Lanka	1 932	80,69	1	1 992	77,81	2	2 217	39,56	2
Pakistan	1 011	72,21	4	1 405	72,17	3	1 865	42,90	3
Inde	1 203	74,06	2	1 089	75,94	4	1 234	53,40	4
Hongrie	239	76,15	22	871	60,28	6	934	31,26	5
Mexique	802	67,21	7	878	66,40	5	835	35,21	6
Russie	445	73,93	10	536	77,05	10	682	42,38	7
Iran	932	73,82	6	626	64,22	8	624	30,13	8
Zaïre	594	88,22	9	420	89,76	11	515	49,32	9
Algérie	727	85,83	8	677	87,30	7	461	62,47	10
Nigéria	428	85,51	11	559	84,79	9	446	45,96	12
République Tchèque	936	48,18	5	43	65,12	58	41	29,27	66
Total – dix premiers pays	9 739	69,69		10 630	66,74		11 848	38,07	
Total – autres pays	8 800	70,02		8 787	68,17		10 871	34,52	
Total	18 539	69,85		19 417	67,38		22 719	36,37	

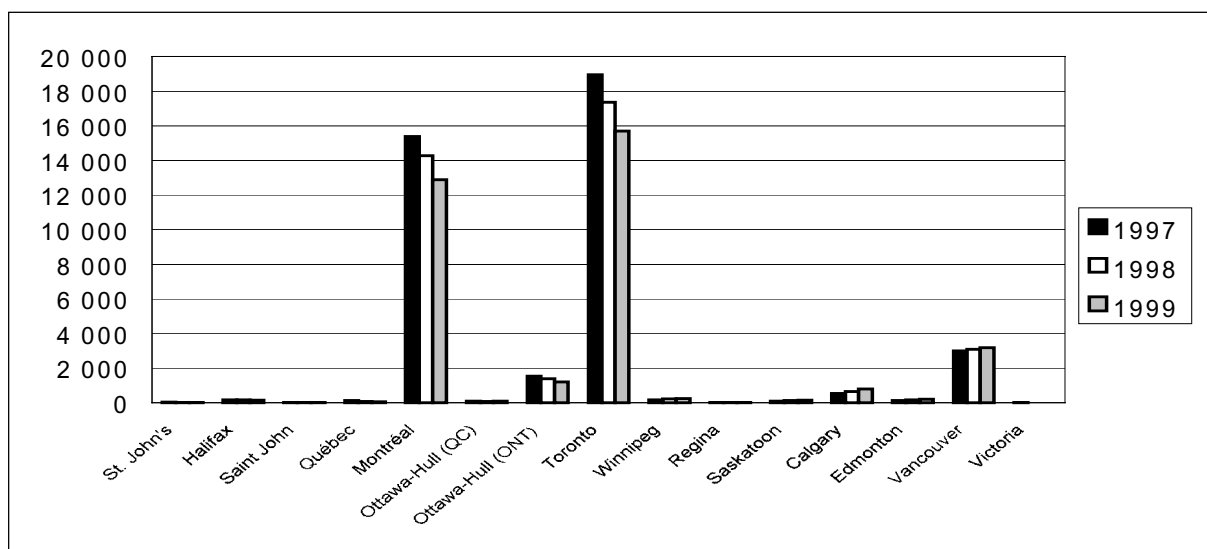
¹⁹ Ce tableau indique, pour les années 1997, 1998 et 1999, les **entrées annuelles des demandeurs du statut de réfugié adultes**, calculées à l'aide de la méthode des **premières entrées**. Chaque personne n'est comptée que lors de sa première entrée, laquelle peut précéder la date de la demande du statut de réfugié. Le tableau indique le pourcentage des demandeurs du statut de réfugié qui ont obtenu une autorisation d'emploi à un moment quelconque après leur entrée dans le système. Les demandeurs sont répartis selon les principaux pays de persécution alléguée. Les demandeurs du statut de réfugié adultes avaient au moins 18 ans au moment de présenter leur demande.

FIGURE 17: REVENDEICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES, SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE, EFFECTIF AU 1ER JUIN, 1997 – 1999²⁰

A. REVENDEICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES, SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE, EFFECTIF AU 1ER JUIN, 1997 – 1999



B. REVENDEICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES, SELON LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT, EFFECTIF AU 1ER JUIN, 1997 – 1999



²⁰ Ce tableau indique, pour les années 1997, 1998 et 1999, l'effectif des **demandeurs du statut de réfugié adultes** calculé au 1^{er} juin. Une personne fait partie de l'effectif si elle était titulaire de tout type quelconque de permis ou d'autorisation à la date d'observation et si elle n'avait pas encore obtenu le statut de résident permanent, ou encore si moins de deux années s'étaient écoulées depuis sa plus récente parution dans le système de CIC. Le tableau indique le pourcentage des demandeurs du statut de réfugié qui ont obtenu une autorisation d'emploi à un moment quelconque après leur entrée dans le système. Les demandeurs du statut de réfugié sont répartis selon la région métropolitaine de recensement et la province, selon les définitions du recensement de 1991. Les demandeurs du statut de réfugié adultes avaient au moins 18 ans lors du 1^{er} juin de l'année à l'étude.

C. REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES, SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE, EFFECTIF AU 1ER JUIN, 1997 – 1999

(FIGURE 17 CONT'D)

La région métropolitaine de recensement / la province de résidence	1997		1998		1999	
	#	% avec AE	#	% avec AE	#	% avec AE
St. John's	38	100,00	22	100,00	14	100,00
Autres Terre-Neuve	397	88,92	215	87,44	141	86,52
Total Terre-Neuve	435	89,89	237	88,61	155	87,74
Total Île-du-Prince-Édouard	21	85,71	11	90,91	6	83,33
Halifax	156	92,95	164	93,29	142	96,48
Autres Nouvelle-Écosse	99	42,42	109	40,37	78	41,03
Total Nouvelle-Écosse	255	73,33	273	72,16	220	76,82
Saint John	19	94,74	19	89,47	15	86,67
Autres Nouveau-Brunswick	76	81,58	67	85,07	62	82,26
Total Nouveau-Brunswick	95	84,21	86	86,05	77	83,12
Québec	114	85,09	78	87,18	52	88,46
Montréal	15 391	97,12	14 275	97,86	12 885	98,24
Ottawa-Hull	96	94,79	87	93,10	94	93,62
Autres Québec	8 462	45,25	6 931	45,17	6 066	51,75
Total Québec	24 063	78,81	21 371	80,71	19 097	83,42
Ottawa-Hull	1 526	92,99	1 390	92,01	1 206	91,63
Toronto	18 938	94,87	17 363	95,00	15 701	95,87
Autres Ontario	10 119	52,40	9 459	44,33	7 647	46,07
Total Ontario	30 583	80,72	28 212	77,86	24 554	80,15
Winnipeg	169	93,49	234	95,73	247	95,55
Autres Manitoba	55	47,27	48	37,50	45	35,56
Total Manitoba	224	82,14	282	85,82	292	86,30
Regina	12	75,00	14	71,43	13	76,92
Saskatoon	95	96,84	126	98,41	142	98,59
Autres Saskatchewan	41	58,54	49	63,27	35	74,29
Total Saskatchewan	148	84,46	189	87,30	190	92,63
Calgary	527	95,83	639	96,71	799	97,75
Edmonton	131	90,84	164	89,63	198	90,40
Autres Alberta	126	56,35	137	46,72	128	36,72
Total Alberta	784	88,65	940	88,19	1 125	89,51
Vancouver	3 004	97,60	3 099	97,03	3 186	96,67
Victoria	11	90,91	6	83,33	3	100,00
Autres Colombie-Britannique	2 581	54,32	3 108	45,59	2 568	49,42
Total Colombie-Britannique	5 596	77,63	6 213	71,29	5 757	75,59
Total Yukon	2	50,00	1	100,00	-	-
Total Territoires du Nord-Ouest	1	100,00	2	100,00	2	100,00
Inconnu	4	50,00	13	15,38	45	8,89
Total	62 211	79,86	57 830	78,46	51 520	81,09

CONCEPTS ET MESURES

On trouvera ci-après des détails sur les concepts et les mesures qui sous-tendent cette version de *Faits et chiffres 1999 : Aperçu statistique des résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié*.

Qu'est-ce que le Système de données fondées sur les clients (SDFC)?

Le SDFC est un système d'établissement de rapports, constitué de données administratives, qui est structuré de manière à faciliter l'analyse de la population des résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié sous *l'angle soit des documents, soit des clients*.

Le SDFC renferme tous les autorisations d'emploi, les autorisations d'études, les documents de visiteur, les permis ministériels et les prorogations de permis ministériels qui ont été délivrés, depuis 1978, à des étrangers. Il contient également toutes les demandes de statut de réfugié enregistrées par CIC et certaines informations tirées des visas d'immigrant.

Rapports SUR LES CLIENTS contre rapports SUR LES DOCUMENTS

Cette publication présente une autre façon de faire rapport sur les résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié. Alors que les rapports de CIC portent habituellement sur le nombre de documents traités, la présente publication traite *le client* ou *la personne* comme la principale unité de rapport. Du point de vue analytique, il existe une différence fondamentale entre ces deux approches.

L'approche consistant à compter les documents est utile pour la présentation de rapports sur les opérations; elle peut renseigner sur les volumes et les délais de traitement. Par exemple, les gestionnaires ont besoin de connaître le nombre des autorisations d'emploi délivrées pendant une période donnée, afin de pouvoir planifier et suivre la charge de travail des employés de première ligne. Cette approche ne nous fournira toutefois pas d'information propre à nous permettre d'analyser l'incidence des résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié sur le marché du travail. Pour ce faire, il conviendrait davantage d'étudier le nombre des personnes titulaires d'une autorisation d'emploi pour une période donnée, *donc de se fonder sur les clients*. Suivant l'approche adoptée, on obtiendra des résultats statistiques très différents, puisque le client peut avoir en sa possession un certain nombre de documents différents en même temps, et qu'il peut, dans certains cas, posséder simultanément plus d'un document du même type.

Population de RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ : définition

On désigne la population saisie dans le SDFC sous le nom de population de *résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié* principalement pour la distinguer de la

population de *résidents non permanents* définie dans le Recensement du Canada. Dans le Recensement, on entend par *résident non permanent* toute personne, ainsi que son conjoint et les personnes à sa charge, qui possède une autorisation d'emploi, une autorisation d'études ou un permis ministériel, ainsi que les revendicateurs du statut de réfugié. Sont exclus les titulaires de documents de visiteur ainsi que leurs conjoints et personnes à charge. La population de *résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié* saisie dans le SDFC renferme, par contre, des données sur toute personne ayant obtenu un document de visiteur, une autorisation d'emploi, une autorisation d'études, un permis ministériel, une prorogation de permis ministériel ainsi que sur toute personne ayant présenté une demande du statut de réfugié. Les conjoints et personnes à charge sont exclus à moins de posséder en propre un permis ou une autorisation quelconque délivrés par CIC. Nous n'avons pas retenu l'appellation *résident temporaire*, parce que notre définition englobe les revendicateurs du statut de réfugié, qui cherchent pour la plupart à obtenir le statut de résident permanent.

Classement selon le statut principal

Chaque résident temporaire et revendicateur du statut de réfugié est classé selon la raison principale qui explique sa présence au Canada. Les résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié se répartissent entre les catégories suivantes : travailleurs étrangers, étudiants étrangers, cas humanitaires, et autres cas. Depuis 1989, les cas humanitaires sont surtout des revendicateurs du statut de réfugié.

Ces quatre catégories, qui correspondent au *statut principal*, s'excluent mutuellement : toute personne appartenant à une catégorie donnée est exclue des autres à la date de la mise à jour. Celle-ci correspond à la date où le SDFC est mis à jour à l'aide des données des systèmes administratifs du Ministère. Le SDFC fera à terme l'objet d'une mise à jour trimestrielle.

Travailleurs étrangers

La catégorie des *travailleurs étrangers* comprend les personnes venues au Canada pour travailler sur une base temporaire. Sont exclus les étudiants étrangers et les personnes à qui on a délivré des autorisations d'emploi pour des motifs humanitaires. Les travailleurs étrangers doivent avoir obtenu une autorisation d'emploi, mais ils peuvent aussi avoir en leur possession d'autres types de permis ou d'autorisations.

Étudiants étrangers

La catégorie des *étudiants étrangers* englobe les personnes venues au Canada pour fréquenter un établissement scolaire. Sont exclus les travailleurs étrangers à qui on peut avoir délivré une autorisation d'études pendant leur séjour à titre de travailleur étranger. Sont également exclus les cas humanitaires qui ont obtenu des autorisations d'études. Les étudiants étrangers doivent être titulaires d'une autorisation d'études, mais ils peuvent aussi avoir en leur possession d'autres types de permis ou d'autorisations.

Cas humanitaires

La catégorie des *cas humanitaires* englobe les personnes qui sont autorisées à demeurer au

Canada pour des motifs humanitaires, mais qui n'appartiennent ni à la catégorie des travailleurs étrangers ni à celle des étudiants étrangers. Cette catégorie comprend les revendicateurs du statut de réfugié.

Autres

La catégorie *autres* comprend toutes les personnes qu'on ne peut classer autrement. Ce groupe se compose principalement de personnes à qui on n'a délivré que des documents de visiteur. Aucune d'entre elles n'est titulaire d'une autorisation d'emploi ou d'études ni n'a présenté de demande du statut de réfugié.

Cette répartition des résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié en catégories permet de tenir compte d'un certain nombre de variables qui sont enregistrées dans les divers permis et autorisations qui leur sont délivrés. Ces variables comprennent les codes de dispense de la validation, les codes de programmes spéciaux, les codes des professions, et d'autres codes utilisés pour distinguer des programmes particuliers, comme le projet pilote des travailleurs du logiciel. Il arrive que les résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié soient classés selon la catégorie dans laquelle ils seront par la suite admis. Le statut principal est généré chaque fois que le SDFC est mis à jour. En d'autres termes, le statut principal d'un individu peut changer au fil du temps suivant le type de document qu'on lui a délivré après la dernière mise à jour du SDFC.

Mesures statistiques

Ces données sont agrégées de façon à mesurer *les entrées* et *l'effectif*. Pour les besoins de la présente publication, les statistiques sur les entrées se fondent sur l'année civile; celles portant sur l'effectif se fondent sur le 1er juin de chaque année civile.

Statistiques sur les entrées

Nous avons mis au point trois méthodes pour calculer les entrées des résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié suivant leur statut principal. La méthode retenue tient simplement compte du fait que les différentes catégories de statut principal exigent une forme d'analyse différente. En d'autres termes, une méthode de calcul donnée peut être plus appropriée pour une catégorie de statut principal que pour une autre. Voici les trois méthodes de calcul utilisées :

1. Méthode des premières entrées

Lorsque l'on calcule *les entrées* à l'aide de la méthode des premières entrées, on mesure le nombre des personnes qui entrent dans le système de CIC, et selon toute vraisemblance au pays, pour la première fois. Pour effectuer ce calcul, on se fonde sur la date à laquelle le permis, l'autorisation ou le document a initialement pris effet, ou, dans le cas des revendicateurs du statut de réfugié, la date de leur demande.

2. Méthode des rentrées saisonnières

L'un des inconvénients que présente la méthode des *premières entrées* est que l'on se trouve à compter les personnes seulement lorsqu'elles entrent pour la première fois dans le système

de CIC. Cette méthode tend à masquer *les effets saisonniers produits par certains travailleurs étrangers*. Par exemple, les travailleurs saisonniers et les autres travailleurs qui reviennent au pays annuellement ou périodiquement ne sont pas compris dans les calculs ultérieurs.

Une manière de surmonter cette difficulté est de considérer un travailleur étranger comme un rentrant si l'intéressé s'est vu délivrer une autorisation d'emploi après avoir été absent du système pendant un certain nombre de jours préétabli. On procède ainsi pour calculer *les rentrées saisonnières* UNIQUEMENT si le travailleur a été défini comme un *travailleur saisonnier*.

3. Calcul de l'ensemble des rentrées

La troisième méthode tient compte de l'ensemble des rentrées sans se limiter aux personnes définies comme des *travailleurs saisonniers*.

La méthode la plus utilisée dans la présente publication est celle qui consiste à calculer *les premières entrées*. *La méthode des entrées saisonnières* est réservée aux travailleurs étrangers; la troisième n'est présentée qu'à titre d'illustration. Dans chaque graphique, on indique la méthode qu'on a utilisée pour présenter l'information.

Statistiques sur l'effectif

Les statistiques sur *l'effectif* indiquent le nombre des personnes présentes dans le système de CIC à une date déterminée pendant chaque année d'observation. Par exemple, pour qu'un travailleur étranger figure dans l'effectif des travailleurs étrangers, il devait être en possession d'une autorisation d'emploi valide à cette date. De même, pour qu'un étudiant étranger figure dans l'effectif des étudiants étrangers, il devait être titulaire d'une autorisation d'études à cette date. Cependant, on peut modifier ces conventions de manière à pouvoir compter les personnes présentes dans le système de CIC peu importe le type d'autorisation qu'elles possèdent. Dans tous les cas, toute personne ayant obtenu *le statut d'immigrant admis* à la date d'observation ou avant est exclue de l'effectif à compter de cette date.

La date d'observation utilisée dans tout le document est le 1er juin. On peut toutefois générer des statistiques sur l'effectif en utilisant toute autre date.